

Parlement jurassien

**POSTULAT**

No 384.....

**SUREMBALLAGE DES PRODUITS .... MA POUBELLE DEBORDE !**

La gestion des déchets reste un défi perpétuel. Chaque ménage doit s'organiser pour optimiser son tri. La question se pose quotidiennement depuis l'achat jusqu'à l'élimination d'un produit

Selon une étude de l'OFEV datant de 2011, les emballages carton et plastique représentent une part importante des déchets, soit 41.3 kg par an et par habitant sans le PET.

De très nombreux produits sont suremballés, une multitude de couches qui ne servent à rien, sauf à remplir nos poubelles !

Même si le consommateur peut ramener dans la plupart des enseignes le PET ou les piles, reste toujours une grande quantité de papier et de carton. Pour diminuer cette énorme masse de déchets, une solution qui est peu répandue consiste, à laisser au magasin les emballages superflus. Aucune obligation légale n'oblige cependant les gérants à récupérer ces emballages.

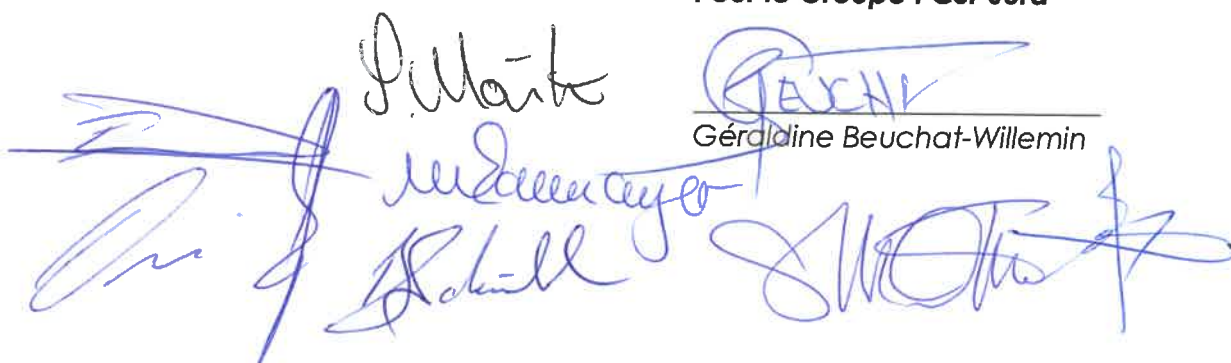
En Suisse, seul le Canton de Zurich a validé un règlement permettant d'imposer à certains commerces la reprise des déchets d'emballage dont ils sont la source. Le canton du Valais vient d'accepter d'étudier que les principaux commerces proposent des plateformes de déballage. Ailleurs, les pratiques divergent. Et même si les grandes enseignes affirment accepter ce type de retours, la réalité est souvent très différente.

Pour inverser la tendance et stopper cette affolante et croissante production de déchet, il faut prendre le problème à la source en responsabilisant les grands distributeurs et leurs fournisseurs à la problématique du suremballage.

**Pour ce faire et à l'instar du canton du Valais, nous demandons au Gouvernement d'étudier la possibilité que les principales surfaces commerciales du Jura proposent des plateformes de déballage qui permettent aux consommateurs de laisser sur place les emballages superflus.**

Delémont, le 28 mars 2018

**Pour le Groupe PCSI-Jura**

  
Géraldine Beuchat-Willemin